

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: 27 (1981)
Heft: 3

Anhang: [Nouvelles locales] : Algérie, Casablanca, Maroc, Liban, Tunisie, Madagascar, Cameroun, Côte d'Ivoire, Sénégal, République du Zaïre
Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Activité des Sociétés

ALGERIE



Ambassade, 27, bd Zirout Youcef,
de 9 h à 12 h du dimanche au jeudi,
Boîte postale 482,
Alger-Gare, Algérie.

L'Ambassade communique

Après un séjour de près de quatre ans, M. Werner Maurer, vice-consul, a été appelé à de nouvelles fonctions à Manille et a quitté Alger à la fin du mois de janvier. M. Maurer a fait ses adieux dans le cadre de l'ASA.

Alger

Le Noël des petits Suisses d'Alger le lundi 8 décembre, dans l'après-midi, la traditionnelle fête des enfants suisses d'Alger, se déroulait à la Résidence mise gracieusement à disposition par M. l'Ambassadeur Ernst Andres. Durant cette après-midi, les enfants purent voir la projection de trois dessins animés. Puis, après avoir allumé le sapin, ce fut l'arrivée du Père Noël avec son gros sac rempli de cadeaux. Après la remise des cadeaux et des recommandations du Père Noël, un goûter fut servi ; les dames intéressées de près par cette manifestation ont apporté de très bons gâteaux et biscuits. Il faut remercier l'engagement des dames et du Comité de l'A.S.A. pour cette après-midi donnée aux petits enfants pour leur plus grande joie.

Nouvelle de la colonie

Malgré les départs nombreux enregistrés ces derniers temps au sein de la colonie, il a été réconfortant de constater une grande affluence à la soirée organisée par le Comité de l'ASA. Cette rencontre s'est déroulée au restaurant « Le beau canard » où les membres purent choisir soit la chasse ou le canard, le tout s'étant déroulé dans la bonne humeur.

CASABLANCA



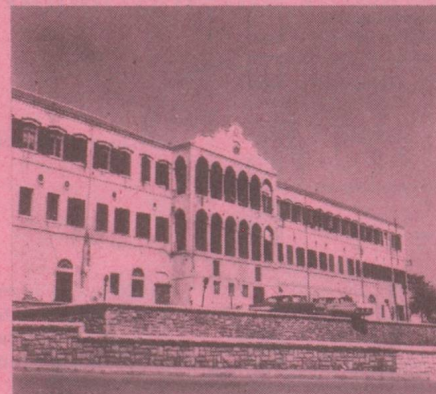
79, Mahaj Al-Hassan At-Tani
(Avenue Hassan 111)
Téléphone 26.02.11-26.02.12
Boîte postale 5

MAROC



Rabat Ambassade de Suisse
Boîte Postale 169
Square Condo-de- Satriano.

LIBAN



Beyrouth
Ambassade, rue John-Kennedy
Immeuble Achou, case postale
172, Beyrouth,
de 9 h à 12 h,
du lundi au vendredi
Tél.366.390/1

Bulletin des Suisses du Maroc

A tous nos lecteurs et lectrices
Heureuses fêtes et plein succès
pour 1981

Souhaits de bonheur et de réussite
à notre cher Pays d'adoption
Le MAROC

La vie du cercle suisse

Le Cercle suisse avec son nouveau Comité au grand complet (Mmes I. Meylan et Annette Salzmänn, MM. Gilgen, Hess, Kramer, Meyer, Paccaed, Schumperli, Zurn) a réuni « Jeunes et moins jeunes » le 14 juin pour un concours de pétanque et autres jeux dans le jardin du nouveau Président Gérard Salzmänn. Journée de plein air très appréciée et très réussie.

La saison s'est clôturée par le traditionnel déjeuner des hommes d'affaires suisses le 3 juillet. Ce repas très animé comme toujours fut l'occasion d'un débat sur un article de Françoise Blaser paru dans la « Gazette de Lausanne ». Cet article reflétait une image déformée et franchement péjorative du Maroc, qui, malheureusement semblait correspondre à une opinion ayant cours dans certains milieux en Suisse. De la discussion qui s'ensuivit résultèrent trois décisions :

- 1) Celle de M. J.-R. Campiche de faire paraître une mise au point dans la Gazette de Lausanne, concernant l'article incriminé paru dans la Gazette du 23-6-80 sous le titre : « Une injustice envers le Maroc ».
- 2) Le Cercle suisse adresserait aux Autorités fédérales et principaux organes d'information en Suisse le message suivant :
« Destinée à la Fédération des Églises protestantes de la Suisse, à la Société suisse de Radiodiffusion et Télévision, au rédacteur en chef de la « Vie protestante ».

« En Suisse comme dans les autres Pays de l'Europe occidentale, la presse et les autres mass media se font l'écho de déclarations, d'articles de reportages ou plus simplement d'informations favorables au mouvement intitulé « Front Polisario » il ne fait pas de doute, à notre avis que l'on se trouve en présence d'une campagne de propagande tendancieuse, reprise, faute d'informations et généralement de bonne foi, par divers médias.

« Soucieux de rester dans la tradition de neutralité et d'objectivité helvétiques, nous estimons qu'il ne nous appartient pas de porter un jugement sur les revendications du « Polisario » mais nous constatons qu'à travers cette campagne, on cherche à donner au Maroc une image scandaleusement déformée en présentant ses institutions politiques comme rétrogrades, et son Gouvernement comme despotique ; à en croire ces informations, tout comme l'Iran, il y a deux ans, le pays serait au bord de la ruine et de la révolution.

« Dans ce contexte, nous estimons qu'il est un certain nombre de faits que l'opinion suisse devrait connaître.

- 1) Le Maroc est aussi une nation attachée à ses traditions et dont les origines remontent au VIII^e siècle. Au cours de son histoire, le Maroc a vu son influence s'étendre bien au-delà des frontières qui lui ont été imposées depuis le XIX^e siècle par les conquêtes coloniales françaises et espagnoles.
- 2) Le Maroc est également une nation moderne dont l'économie est en pleine évolution. La mutation du Maroc dans ce domaine a commencé il y a 60 ans, sous le protectorat français, et s'est fortement accélérée depuis l'accession à l'indépendance en 1956. L'économie du Maroc est à la fois dynamique et diversifiée, ce qui lui donne sur bien d'autres pays du tiers monde l'avantage de l'équilibre et une certaine stabilité. Vu sa complexité, il est difficile de broser en quelques lignes le tableau d'une économie moderne. »
- 3) M. le Pasteur Schmid était chargé de porter ce message aux différents organismes concernés.

Nous soulignons ici le fait significatif que la parution de l'article de M. J.-R. Campiche dans la Gazette de Lausanne a amené M. Conrad Meier, bien connu de la Communauté suisse de Rabat à publier dans la Gazette du 4-7-80 un article intitulé : Comprendre la position du Maroc.

M. le Pasteur Schmid à son retour de Suisse a fait au Cercle un compte rendu complet de l'exécution de la : mission qui lui avait été confiée, en précisant que partout ses exposés ont rencontré un accueil favorable. M. le Pasteur Schmid laisse espérer une éventuelle visite au Maroc de la Télévision Romande pour compléter une information du public suisse. Le Président Gérard Salzmänn a vivement remercié M. le Pasteur Schmid pour la parfaite exécution de la mission.

Ouverture des locaux du Cercle le 24/10/80

Le nouveau Comité a voulu donner au cadre de notre local, un aspect nouveau moderne, digne de notre Maison suisse et de notre communauté. Aussi les travaux de transformations ont exigé plus de temps que prévu d'où retard de l'ouverture du local.

Près d'une centaine de nos compatriotes ont tenu à honorer cette ouverture, présidée par Gérard Salzmänn, qui recevait à cette occasion M. l'Ambassadeur Max Casanova et sa charmante épouse.

M. l'Ambassadeur Casanova, après avoir quitté l'Ambassade du Chili venait en effet de rejoindre son poste à Rabat le 2/10/1980 et il a bien voulu manifester l'intérêt qu'il porte à la Communauté suisse de Casablanca, en venant assister à l'ouverture du Cercle.

Le Président G. Salzmänn, dans une brève allocution, souhaita une chaleureuse bienvenue à M. l'Ambassadeur qui répondit en complimentant le Comité du Cercle pour l'aménagement plaisant de notre local.

Nos Compatriotes présents ont hautement apprécié le passage où l'Ambassadeur a bien voulu mentionner le concours de ses services que des compatriotes pourraient être appelés à présenter à sa sollicitation. Des applaudissements réitérés ont complété une ambiance déjà fort sympathique.

Un repas zurichois (émincé de veau avec riz) préparé par l'ensemble des dames suisses de la Colonie, suivi de desserts confectionnés également par ces dames, a vivement aiguisé l'appétit.

Nos compatriotes se sont séparés tard dans la soirée (2 heures du matin). Un grand merci à toutes ces dames qui ont voulu aider le Cercle par leur concours.

Tous les mardis à 21 heures nos bridgeurs remplissent la salle.

Tous les 1^{er} jeudis du mois les hommes d'affaires prennent un déjeuner en commun.

Tous ces déjeuners donnent lieu à des échanges de vue, et rares sont les réunions où des problèmes du jour sont négligés, citons parmi les travaux de l'an passé — les conséquences de la loi des finances — les prévisions sur la récolte céréalière — les activités minières, etc.

Soirée de jass

Notre jeu national a toujours beaucoup d'adeptes et nombreux sont ceux qui assistent aux soirées de bridge et de jass. En principe la soirée de jass est invariablement fixée au 4^e jeudi soir à 21 heures de chaque mois — mais comme parmi nos jasseurs nous avons des champions, des soirées intercalaires sont fixées au fur et à mesure. Il convient de mentionner que tous les délais seront déterminés lorsqu'une gérance stable aura été établie, ce qui n'est pas le cas pour le moment ; notre sage Comité veut faire des essais.

Et voici quelques nouvelles de notre cher Pays

Études à l'université

Genève depuis 1977 s'est livrée à une expérience très spéciale. Vous pouvez en présentant votre dossier **sans** avoir la maturité rentrer à l'université de Genève. L'essai en 77 sur 97 élèves sans maturité vient de donner ses résultats : trois élèves sur 97 ont réussi et obtenu leur licence.

Bravo pour l'université de Genève. Si vous avez manqué de travailler comme il faut pendant le secondaire, vous pouvez vous rattraper en faisant certes un gros effort.

Votations fédérales du 30/11/80

On a voté pour ou contre la ceinture de sécurité, pour la suppression de la quote part des cantons :

- sur le produit net des droits et timbres,
- aux bénéficiaires de la Régie des alcools,
- de la subvention fédérale destinée à abaisser le prix du pain.

Un poste peu enviable Ministre des Finances à Berne

Depuis des années nos budgets sont en déficit, celui de 1981 se présente avec un excédent de dépenses de 1 milliard 177 millions. On empruntera pour boucher le trou — voilà des années que cela dure et sur les dépenses de 17 milliards, un va au paiement des intérêts pour emprunts.

Belle situation pour un pays qui n'a pas de chômage et dont l'industrie tourne à plein — mais voilà : au fur et à mesure que l'on économise par-ci par-là, on augmente les dépenses. Cette année deux augmentations : la défense nationale et l'aide au pays sous-développés qui passe de 850 millions à 1 milliard 650 millions. Notre aide sera au diapason des autres nations industrialisées. Le poste des finances occupé par Georges André Chevallaz — radical — est présentement tenu par Willy Ritschard socialiste — homme objectif — de grand bon sens, j'ai eu l'honneur de faire sa connaissance au Congrès des Suisses de l'étranger à Lugano.

Ses exposés sont d'une clarté lumineuse et voici la mise en garde que vient de déclarer cet homme au Centenaire de l'Union syndicale suisse : l'Etat de nos finances est tel que nous ne pouvons plus espérer un développement de sa politique sociale, mais que tôt ou tard nous devons craindre d'en rabattre. Il suggère et invite les syndicats d'œuvrer pour que certaines conquêtes syndicales acquises, dans le domaine de la sécurité sociale soient fixées dans la loi (constitution) ; afin qu'elles ne soient pas remises en question en cas de récession ou autre difficulté du même ordre.

Les bilans sociaux des entreprises suisses doivent répondre à l'attente des syndicats

La capacité de l'entreprise à exercer une responsabilité sociale ne sera respectée que si elle repose sur sa capacité de profit, laquelle commande sa capacité d'investissement. Seul l'investissement permet la création d'emplois. Les sociétés en faillite ou les Etats ruinés n'ont ni écoles, ni hôpitaux, ni actions internationales d'entraide. En contre partie de cette reconnaissance de la nécessité de réaliser un profit, l'entreprise doit être prête à admettre que la responsabilité sociale constitue une responsabilité permanente qu'il con-

vient d'incorporer à tous les stades de la vie de l'entreprise, quelles que soient les situations conjoncturelles. C'est ce qu'a relevé en substance M. Eric Gabus, Directeur général de Nestlé, lors d'un colloque organisé à l'E.P.F.L., par le groupe Romand de la Société suisse de relations publiques.

Loi sur les étrangers

Cette loi a donné lieu à des controverses violentes entre partis politiques. Une initiative déposée par la gauche et l'extrême gauche était déposée sous le nom : « Etre solidaire ». Elle fut rejetée par le National et les Etats. Un résumé du conseiller fédéral Kurt Furgler mérite d'être cité ici in extenso, parce qu'il clarifie un problème qui intéresse tous les milieux suisses et étrangers.

« Le conseiller fédéral Furgler, impressionnant de maîtrise intellectuelle et oratoire fit une démonstration écoutée dans un silence total à la fin de ce débat. Personne n'a pu nier qu'il y avait des emplois saisonniers dit-il à l'adresse des critiques. Personne n'a véritablement proposé de solution de rechange acceptable pour nos intérêts économiques, ceux des travailleurs suisses comme ceux des employeurs. Les saisonniers qui viennent chez nous, en toute connaissance de cause acceptent de laisser à l'étranger leur centre familial, ils ne s'implantent pas. S'ils veulent le faire, la nouvelle loi a raccourci tous les délais donnant droit à l'autorisation de séjour puis d'établissement, donc au regroupement familial. Pour un Gouvernement, pour un Parlement, manier des utopies ne sert à rien, aussi généreuses qu'elles paraissent. Il y a un équilibre délicat à trouver, la loi tend à cela. Parlement et Gouvernement ont accompli un bon travail ensemble. Alors cessez, lança-t-il aux orateurs de la gauche, de diviser ce Parlement et les partis entre bons et méchants, humains et inhumains. Cette loi est très favorable aux étrangers : acceptons-la ». Il fut donc largement écouté et approuvé.

Neutralité suisse

Elle doit rester la base de notre politique étrangère. Elle exige deux choses :

1°) Qu'elle garde certaine distance et cette liberté d'action, lesquelles expriment sa neutralité.

2°) Qu'elle affirme son effort de défense nationale, lequel la rend crédible (on le notera à ce propos).

Ce sont des points d'impacts préélémentaires au vote d'entrée de la Suisse à l'O.N.U. Entrée que le Conseil fédéral prépare pour 1982.

Refus

Le Conseil fédéral a refusé de signer, à Jérusalem, un accord d'assurance social avec l'Etat d'Israël. L'annexion partielle de Jérusalem-Est étant considéré par Berne comme contraire aux principes des droits du peuple. Berne voulait éviter que la signature d'un contrat officiel d'Etat à Etat puisse être interprétée comme une approbation d'un acte contraire aux droits des peuples. Le refus suisse a donné lieu à une sévère critique de la part du Gouvernement Israélien.

Chômage

A fin octobre OFMIAT signale 4 800 chômeurs et 12 312 places vacantes.

Armements

Le Conseil fédéral demande l'achat supplémentaire de 38 Tiger et de 40 Pilatus P C 7, ces derniers étant entièrement fabriqués à Stans. La nouvelle dépense se chiffre à 880 millions. Elle complètera notre armement défensif lequel comprend déjà des engins guidés antichars « Dragons » des munitions flèches pour les chars et des engins guidés air-air.

Informations officielles

Lors de la réunion de Vorstand du Fonds de Solidarité, le 24 août 1980 à Lugano, le délégué au Maroc du Vorstand M. Frédéric Salzmann a remis, pour raison de santé, sa démission au Président Schelling. Le Vorstand a accepté cette démission avec regret et a nommé sur la proposition de M. F. Salzmann M. J.-R. Campiche, Directeur-Général de Somachim (Ciba-Geigy), comme nouveau délégué au Maroc. Cette nomination a ensuite été entérinée par l'Assemblée générale du Fonds de Solidarité, qui a eu lieu le même jour. Tous ceux qui pourraient avoir besoin d'un renseignement sont priés de s'adresser à :

M. J.-R. Campiche
Somachim, 44, rue Mohamed Smiha
Casablanca

Qu'il soit rappelé que le Fonds couvre en principe un an de salaire, en cas de perte de situation du fait de mesures gouvernementales, politiques. Le fonds fonctionne comme une compagnie de coopérateurs privée, mais est garanti par la Confédération.

Le Consulat de Casablanca nous communique

NAISSANCES

- 30/6/80, à Casablanca, Iris, fille de Markus et Yvonne Gilgen-Haegler,
- 4/8/80, à Casablanca, Stéphane-Patrick, fils de Max et Christiane Brot-Marin.

MARIAGES

— 10/9/80, à Agadir, Mme Alberte Burnier et M. Jacques Majbar.

— 4/8/80, à Casablanca, Mme Odette Sulvanyi-Bignens et M. Jacques Bendayan

Mutation dans le personnel du Consulat de Casablanca

M. Urs Wuest, qui avait été affecté en janvier 1979 comme stagiaire de chancellerie au Consulat, est rentré au mois d'août dernier à Berne. Il y a très bien réussi les examens de fin de stage et a été nommé fonctionnaire. Nous lui exprimons nos vives félicitations ainsi que nos meilleurs vœux pour sa nouvelle activité auprès de notre représentation à Istanbul où il a été transféré.

Messenger suisse

Nouvelle adresse
Mme Silvagni-Schenk
11, rue Paul Louis Courrier
75007 PARIS
Tél. : 544.08.41 et 548.56.33

TUNISIE



Ambassade de Suisse
1002 — TUNIS Belvédère
Mutuelleville
10, rue Ech-Chenkiti
Tél. : 281.917 — 280.132
Télex 12447

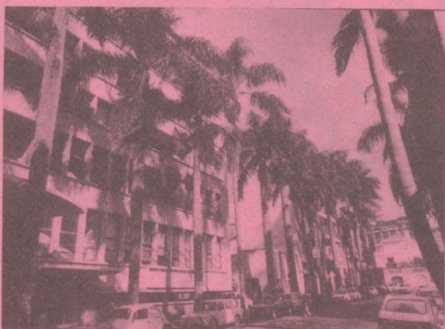
L'Ambassade communique :

— L'équipe nationale suisse de hand-ball rencontrera l'équipe nationale tunisienne à Tunis dans le courant du mois d'avril 1981.

— Dans un communiqué du Ministère de l'Intérieur, publié récemment dans la presse tunisienne, il est rappelé aux étrangers résidant en Tunisie la nécessité de présenter leurs documents d'identité à toute réquisition conformément aux dispositions en vigueur.

— M. Hassan Belkhodja, Ministre tunisien des Affaires étrangères, a effectué les 12 et 13 janvier 1981 une visite officielle en Suisse, pour répondre à l'invitation de M. Pierre Aubert, Chef du Département fédéral des Affaires étrangères. La situation politique internationale et les relations bilatérales ont fait l'objet des entretiens entre les deux Ministres. Deux accords ont été signés : l'un de coopération technique, l'autre sur les transports routiers. C'est la troisième fois qu'un dirigeant tunisien se rend en visite officielle en Suisse. Le Président Bourguiba s'y était rendu en 1969 et M. Masmoudi, alors Ministre des Affaires étrangères, en 1971. M. Belkhodja a également été reçu par M. Kurt Furgler, Président de la Confédération.

MADAGASCAR



Ambassade ANTANANARIVO
Rue Solombavambahoaka Frantsay 77
Cercle Suisse B.P. 926 Antananarivo

Cercle suisse - B.P. 926 - Antananarivo

Communiqué

A la suite de son élection, lors de l'Assemblée générale du 18 novembre 1980, le nouveau Comité du Cercle suisse a réparti les différentes tâches comme suit :

Président : Claude Schwarb,
Vice-président : Claudius Chofflon,
Trésorier : Gilbert Amstutz,
Secrétaire : Ingrid Künzi,
Membre : Danièle Perrin.

MM. Scherrer et Pittet ont été élus en tant que vérificateurs des comptes.

Pour l'année 1981, le Comité a proposé les activités suivantes :

10 avril : Soirée Bowling,
17 mai : Sortie pique-nique,
4 juillet : Projection de films,
13 septembre : Tournoi de pétanque,
23 octobre : Loto,
13 novembre : Assemblée générale,
19 décembre : Noël des enfants.

Fête de Noël 1980

Comme chaque année, le Cercle suisse a organisé une petite fête de Noël pour les enfants ; celle-ci eut lieu à la Villa Safari, chez M. Lukas Baumgartner, le 20 décembre. Tant attendu, le Père Noël fit une arrivée triomphale... en pousse-pousse... au milieu d'une vingtaine d'enfants.

Après avoir distribué les cadeaux et entendu les chants et poésies des enfants : le Père Noël est reparti, toujours en pousse-pousse, accompagné d'une cohorte de trompettistes en herbe.

Grâce aux généreux dons (cadeaux, biscuits, chocolats, jus de fruits, etc.) Mmes Ingrid Künzi et Danièle Perrin ont pu donner tout l'éclat voulu à cette fête de Noël 1980.

Nous profitons de cette occasion pour remercier toutes les personnes qui, d'une manière ou d'une autre, ont participé à cette manifestation.

Le Comité

CAMEROUN

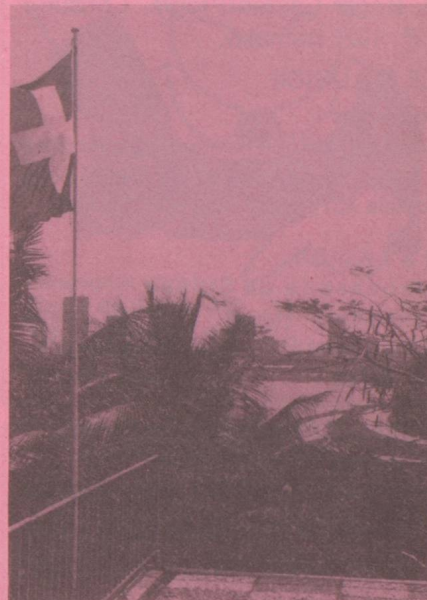


Ambassade, B.P. 1169,
Villa Zogo-Massy, route du Mont-Fébé, Quartier Bastos.
Réception de 8 h à 12 h et de 15 h à 16 h du lundi au vendredi.

UGANDA

Consulate of Switzerland
P.O. Box 4886
Kampala
Téléphone 51455

COTE-D'IVOIRE



Abidjan
AMBASSADE
Immeuble Les Arcades,
Rue Franchet d'Espérey
(de 8 h à 12 h du lundi au vendredi)
Boîte postale 1914, Abidjan

SENEGAL



Ambassade de Suisse
Rue René N'Diaye
(Angle rue El Hadj Seydou Nourou Tall)
B.P. 1772, Dakar (Sénégal)
Tél. : 22.58.48.

Dakar
Ambassade, rue René N'Diaye
(de 9 h à 12 h du lundi au vendredi),
boîte postale 1772, Dakar (Sénégal).
Tél. : 22.58.48

L'Ambassade de Suisse à Dakar est compétente pour le Sénégal, la Gambie, le Mali, la Mauritanie, les Iles du Cap-Vert et la Guinée -Bissaus.

Mauritanie : agence consulaire de Suisse : M. Henri Muller, Consul. B.P. 132, Nouakchott.

Mali : agence consulaire de Suisse M. Roger-Gaston Progin, Consul, B.P. 132, Bamako.

ILE MAURICE

Port-Louis

Consulat, 2 Pope Hennessy Street (de 8 h à 16 h 30 du lundi au vendredi), boîte postale 437, Port-Louis (Ile-Maurice).

Nairobi

Ambassade de Suisse

International House, 7^e étage Mama Ngina Street P.O. BOX 20008 Nairobi. Tél. 28735.

Kigali Ambassade de Suisse

21, avenue de la Révolution
Bâtiment de l'AMIRWANDA, 1^{er} étage
Kigali - B.P. 597 - Tél. : 55.34.

REPUBLIQUE DU ZAIRE



Kinshasa

ambassade de Suisse

Résidence « Les Flamboyants »

Angle des avenues de la Nation
et Lumpungu

B.P. 8724 - Tél. 222 85 et 25 099

Réception de 9 h 30 à 12 heures

samedi excepté ou sur rendez-vous.

Double-Nationaux : Attention ! Pour vous aussi le Fonds de solidarité est une bonne affaire !

Renseignez-vous au

**Fonds de Solidarité
des Suisses de l'étranger
Gutenbergstrasse 6,
CH-3011 Berne**

ou auprès de votre représentation suisse.



Comment vous sentez-vous à l'étranger ?

Que se passe-t-il dans ce pays où vous travaillez ?

Qu'en est-il de votre avenir ?

Que diriez-vous d'une **indemnité forfaitaire** en cas de perte de vos moyens d'existence à la suite d'événements politiques ?

Que diriez-vous d'un **capital-épargne** en Suisse ?

Renseignez-vous au

**Fonds de solidarité des Suisses de l'étranger,
Gutenbergstrasse 6, CH-3011 Berne.**